

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2023

FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE » AU CŒUR DES TERRITOIRES - (N° 1359)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 328

présenté par
M. Daubié

ARTICLE 4

Après l'alinéa 15, insérer l'alinéa suivant :

« *i*) Les projets de construction de bâtiments publics ou accueillant des services publics. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le secteur public demeure un point non négligeable de l'attractivité de nombre de territoires dont notamment les territoires les plus ruraux. Or, ceux-ci voient régulièrement leurs services publics, tel un bureau de poste, une école ou même une caserne, être fermés.

Cette situation délétère favorise en outre l'exode rural et la concentration de la population dans des villes surpeuplées en déshérence de logements. Aussi le présent amendement, dans un esprit d'équité, se destine-il à concilier le respect de nos objectifs de réduction de la consommation de foncier avec le maintien de la vitalité économique et démographique des périphéries.